

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le SIX du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

Nombre de conseillers en exercice à 22 membres.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine.

01 Votant par procuration :

Mme ROCHER Lucette ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

07 Excusés : BERTRAND David, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette.

M Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 30 septembre 2025

Date de publication : le mercredi 8 octobre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE - 3.2 - ALIENATIONS

CESSION DE LA PARCELLE 317 ZR 61 « LE PINEAU CHIRON » A [REDACTED]

DEL.2025-064

Monsieur le Maire expose :

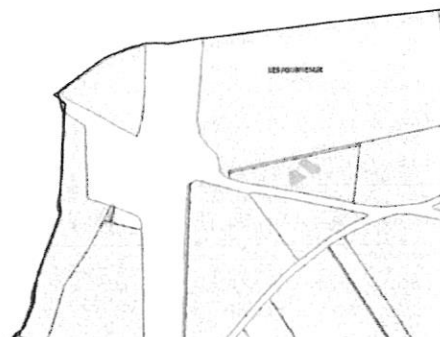
La Commune est propriétaire d'une parcelle située « Le Pineau Chiron » cadastrée 317 ZR 61 d'une superficie de 165 m². Celle-ci est située en limite de parcelles appartenant à [REDACTED] domiciliés [REDACTED]

A l'issue des négociations, il est envisagé de céder cette petite parcelle communale à [REDACTED] qui acceptent de s'en porter acquéreurs pour le prix de 100 €, en prenant en charge les frais notariés.

- Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 août 2025
- Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L3211 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé
- Vu l'avis du domaine en date du 15 septembre 2025 fixant la valeur vénale de ce bien à 55€.
- Vu l'offre d'achat déposée par [REDACTED],

✓ **Monsieur le Maire propose :**

- De céder [REDACTED] domiciliés [REDACTED], la parcelle cadastrée 317 ZR 61 Sise « Le Pineau Chiron », d'une superficie de 165 m².
- De fixer le prix de vente à 100 € (cent euros).
- Que les actes soient rédigés par le notaire de l'acquéreur, qui prendra en charge l'intégralité des frais d'actes.
- De donner pouvoir au Maire ou en cas d'empêchement au 1^{er} adjoint, pour entreprendre les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette opération



✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, le 7 octobre 2025

Mattieu MANCEAU,
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251008-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2025

Publication le : 08-10-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET